

Libreville, le 14 Juillet 2021

*Madame Le Chef d'Antenne
Régionale de l'Estuaire
A*

**Monsieur le Président Directeur Général
du Groupe UNIVGA**

Libreville

N/Réf : N°431/CARES/EP1/2021

Objet : Transmission de Contrat Cadre de
Partenariat « Apprentissage Jeunesse »

SOIT -TRANSMIS

Monsieur le Président Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, un (01) contrat Cadre de
Partenariat « Apprentissage Jeunesse », signé le 22 Juin 2021.

Tout en vous remerciant de la confiance que vous accordez à l'ONE, veuillez
agréer **Monsieur le Président Directeur Général**, l'expression de ma
parfaite considération.



Nadine BINGOH
Chef d'Antenne

CONTRAT CADRE DE PARTENARIAT
« APPRENTISSAGE JEUNESSE »

ENTRE LES SOUSSIGNES

- **Fonds d'Aide à l'Insertion et à la Réinsertion Professionnelles**, établissement public doté de la personnalité morale, régi par les dispositions de l'ordonnance n°0009/93/PR du 1^{er} octobre 1993 et par celles du décret n°000273/PR/MINTRHFP du 9 mars 1994, ayant son siège social sis à Libreville, B.P. 9610. Représenté par son Secrétaire Exécutif, Monsieur **Hans Landry IVALA**, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

Ci-après désigné « **LE FONDS** »

D'une part,

ET

- **GROUPE UNIVGA** dont le siège social est situé à Libreville B.P. 3162 N° TEL +24166184408 E-mail : contact@univga.ga NIF 370669-C et immatriculée au **RCCM** de Libreville sous le numéro **GA-LBV-01-2020-A10-01945**, Représentée par Yann MAKOBIANI en sa qualité de Président Directeur Général

Ci-après désigné « **UNIVGA** ».

D'autre part.

Désignés chacune comme « la Partie » et collectivement « les Parties »

En cas de résiliation, les parties conviennent que les contrats spécifiques attachés à ce Contrat Cadre de partenariat courent jusqu'à leur terme.

ARTICLE 15 - LITIGES ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des présentes, les Parties conviennent de trouver entre elles une solution amiable. A défaut, tout litige de ce chef sera réglé par la voie de l'arbitrage.

Fait à Libreville, le 22/06/2021

En quatre (04) exemplaires originaux

LE MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT


Madeleine BERRE


Le Président Directeur Général du GROUPE UNIVGA

(Avec la mention "lu et approuvé")


Yann MAKOBIANI


Le Directeur Général de l'ONE Secrétaire Exécutif du FIR

(Avec la mention "lu et approuvé")


Hans Landry IVALA
